

# **Profil du poste de professeur résident d'arabe au Lycée français de Jérusalem 2021**

## **Enseigner à l'étranger**

Les agents résidents sont titulaires de la fonction publique française ayant exercé au moins deux ans en qualité de titulaire en France.

Ils sont recrutés par le directeur de l'AEFE sur proposition des chefs d'établissement après avis des commissions consultatives paritaires locales (CCPL). Si l'administration d'origine accorde le détachement, l'agent est alors détaché auprès de l'AEFE qui le rémunère, généralement pour une période de trois ans renouvelables.

Dans sa politique de recrutement des résidents, l'Agence privilégie, outre les critères confirmant la qualité de la candidature selon les normes du système éducatif français, l'expérience et la capacité de rayonnement, d'ouverture et de dialogue en milieu étranger que nécessite une telle mission.

## **Poste**

L'enseignant sera amené à assurer des cours d'arabe de la 6ème à la Terminale pour un public d'élèves locaux, français et internationaux.

## **Compétences :**

- Connaître les textes officiels et les publications pédagogiques majeures de la discipline.
- Une expérience récente de l'enseignement en collège ou en lycée est indispensable.
- Assurer la coordination pédagogique de l'équipe enseignante de la discipline.
- Avoir une bonne connaissance des usages du numérique appliqués à l'enseignement des langues vivantes.
- Être capable de travailler en interdisciplinarité et en inter-degré, dans une approche innovante.
- Une connaissance de l'enseignement des langues vivantes au premier degré et des dispositifs de renforcement linguistiques (Enseignement de Matières Intégrées à une Langue Étrangère, EMILE) est souhaitable.
- Posséder impérativement le goût de l'engagement, du travail en équipe, un sens des relations humaines et faire la preuve de son ouverture à la culture du pays d'accueil.